



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rocodes

Question écrite n° 95543

## Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le projet de contournement est de Rouen. Cette liaison routière destinée à maintenir l'emploi, à assurer la sécurité et la santé des personnes de l'agglomération, est une réalisation essentielle. Pourtant, la procédure de mise en oeuvre de cette infrastructure a été retardée, notamment à l'occasion des débats relatifs au Grenelle de l'environnement. S'agissant du choix de son tracé, il faut rappeler que seul le tracé initial est celui dont a besoin l'agglomération, celui-ci étant au plus près des activités économiques dont celles générées par le grand port maritime de Rouen. Ce projet obéit à une volonté de dégager les différentes voies de communication qui pénètrent directement dans l'agglomération et contribue également à réduire de façon considérable les émissions polluantes. Seulement, le retard constaté dans la mise en oeuvre de cette infrastructure paralyse certains investissements économiques et autres projets pourtant bénéfiques au développement de la région. Il devient ainsi impératif d'accélérer la réalisation du contournement de la ville de Rouen. Aussi, il souhaite connaître sa position sur cette situation.

## Texte de la réponse

Le projet de contournement est de Rouen vise à assurer la continuité du réseau autoroutier au droit de Rouen en reliant l'autoroute A28, au nord, à l'autoroute A13, au sud-est. Cette continuité autoroutière est jugée nécessaire au bon fonctionnement des chaînes logistiques et intermodales sur les territoires et les itinéraires concernés. Complété par un barreau de raccordement à l'agglomération rouennaise présentant des fonctionnalités essentiellement locales, le projet doit également contribuer à une meilleure organisation des déplacements dans cette agglomération et permettre une amélioration du cadre de vie, du développement des transports collectifs et des modes doux de déplacement. L'inscription de cette opération au schéma national des infrastructures de transport a été concrétisée. Aujourd'hui, les études préalables à la déclaration d'utilité publique sont menées avec diligence par les services déconcentrés du ministère avec le souci à la fois d'avancer sur ce dossier et de satisfaire aux exigences de transparence et de justification des choix qui permettront d'obtenir dans des conditions de sécurité juridique satisfaisantes les autorisations nécessaires à la réalisation de l'opération. Le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a recherché avec les collectivités territoriales concernées, un tracé pour la liaison comme pour le barreau d'interconnexion qui réponde aux besoins de mobilité et garantisse le moindre impact environnemental sur la base des différentes variantes considérées et des études d'impact engagées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95543

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 2010, page 13254

**Réponse publiée le :** 13 septembre 2011, page 9832